

Poly 800 (Partie A-C)

Section 1. Identification

Identificateur du produit : Poly 800 (Partie A-C)
Autre moyen d'identification : Non applicable
Usage recommandé : Coulis à l'époxy à base d'eau

Données relatives au fournisseur :

La Margna inc

412 avenue Saint-Sacrement

Québec

Québec, Canada, G1N 3Y3 Téléphone : 1-800-463-6850 Numéro de téléphone en cas d'urgence :

CANUTEC : (613) 996-6666 (Canada) Chemtrec : (800) 424-9300 (États-Unis)

Section 2. Identification des dangers

Classification:





Irritation cutanée, Catégorie 2 Irritation oculaire, Catégorie 2A Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 Mutagénicité pour les cellules germinales, Catégorie 1B Cancérogénicité, Catégorie 1A

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition répétée, Catégorie 1

Mention d'avertissement : Danger

Mention de danger :

H315 : Provoque une irritation cutanée. H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H340 : Peut induire des anomalies génétiques.

H350: Peut provoquer le cancer.

H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence :

P201: Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P260 : Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 : Laver les parties exposées et/ou contaminées soigneusement après manipulation.

P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.

P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement

enlevées. Continuer à rincer.

P314 : Consulter un médecin en cas de malaise.

P321 : S'éloigner de la zone dangereuse. Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

P333+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

P405: Garder sous clef.

P501 : Éliminer le contenu/récipient par une firme homologuée d'élimination des déchets selon les règlementations régionales.

Section 3. Composition et information sur les ingrédients

Nom	CAS	Concentration %
Silice cristalline	14808-60-7	60 - 80
Résine de diglycidyle et de bisphénol A	25085-99-8	10 - 30
Éther d'ortho-crésol et de glycidyle	2210-79-9	1 - 5
Ciment, alumine, produits chimiques	65997-17-3	1 - 5
Ether alkyl (C12-C14) glycidylique	68609-97-2	0.1 - 1

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires :

Une exposition de durée suffisante à du ciment mouillé, ou à du ciment sec sur des zones humides du corps, peut provoquer des lésions graves et potentiellement irréversibles de la peau, des yeux, des voies respiratoires et digestives.

Yeux:

Rincer abondamment les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes.

Peau:

Laver abondamment à l'eau et au savon.

Inhalation:

Amener la victime consciente à l'air frais.

Ingestion:

Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.

Indications pour les soins médicaux immédiats et traitements spéciaux requis, si nécessaires :

Traiter en fonction des symptômes. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Symptômes et effets aigus les plus importants :

Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.

Symptômes et effets chroniques les plus importants :

Peut provoquer une allergie cutanée. Peut induire des anomalies génétiques. Peut provoquer le cancer. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Inflammabilité du produit :

Ininflammable

Point d'éclair :

N/D

Température d'auto-inflammation :

N/D

Produits de combustion :

Sans objet

Mesures spéciales de protection pour les pompiers :

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements protecteurs appropriés.

Agents extincteurs appropriés :

Utiliser les moyens d'extinction les plus appropriés aux matières environnantes.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence :

Pour le personnel ne faisant pas partie des services d'urgence : Évacuer la zone.

Pour le personnel des services d'urgence : Lunettes anti-éclaboussures, vêtements complets, gants résistants aux produits chimiques. Un appareil respiratoire autonome est recommandé afin d'éviter d'inhaler le produit. Les vêtements de protection suggérés pourraient ne pas être suffisants. Consulter un spécialiste avant de manipuler le produit.

Précautions relatives à l'environnement :

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

Méthode et matériaux pour l'isolation et le nettoyage :

Utiliser les outils appropriés pour ramasser le produit et le placer dans un contenant adéquat pour disposition.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention :

Ne pas ingérer. Ne pas respirer les poussières. Porter les vêtements de protection appropriés. En cas de ventilation insuffisante, utiliser un appareil respiratoire adéquat. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Conditions de sécurité relatives au stockage :

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit frais, sec et bien aéré.

Section 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Paramètres de contrôle :

Composant	CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Base
Silice cristalline 14808-60-7	VEA	0.05 mg/m³ (fraction inhalable)	OSHA	
		VEMP	0.025 mg/m³ (fraction inhalable)	ACGIH
		VEMP	0.1 mg/m³ (fraction inhalable)	CNESST

Contrôles d'ingénierie appropriés :

Utiliser ventilation mécanique ou une hotte chimique pour éviter l'exposition.

Mesures de protection individuelle :

Protection des yeux/visage : Porter des lunettes de sécurité.

Protection de la peau : Porter un sarrau ou tout autre vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire : Si la ventilation est insuffisante, choisir la protection respiratoire appropriée en fonction des

niveaux et la durée d'exposition.

Protection des mains : Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique : Solide Couleur : Couleurs variées

Odeur: Inodore

Point de congélation/de fusion : Donnée non disponible

Point d'ébullition : Donnée non disponible

Apparence: Poudre

Point d'éclair : Donnée non disponible

Température d'auto-inflammation : Donnée non disponible

pH: Donnée non disponible

Solubilité: Soluble

Densité: Donnée non disponible

Section 10. Stabilité et réactivité

Stabilité chimique : Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.

Conditions à éviter : Matériaux incompatibles, humidité Matériaux incompatibles : Agents oxydants forts, acides Produits de décomposition dangereux : Aucun connu

Section 11. Données toxicologiques

Toxicité aiguë:

Composant	CAS	Valeur
Éther d'ortho-crésol et de glycidyle	2210-79-9	DL ₅₀ Orale : Rat = 4000 mg/kg
Ether alkyl (C12-C14) glycidylique	68609-97-2	DL ₅₀ Orale : Rat = 2000 mg/kg

Corrosion/irritation de la peau :

Résine de diglycidyle et de bisphénol A : Provoque une irritation cutanée. Éther d'ortho-crésol et de glycidyle : Provoque une irritation cutanée. Ether alkyl (C12-C14) glycidylique : Provoque une irritation cutanée

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Résine de diglycidyle et de bisphénol A : Provoque une sévère irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Résine de diglycidyle et de bisphénol A : Peut provoquer une allergie cutanée. Ether alkyl (C12-C14) glycidylique : Peut provoquer une allergie cutanée

Effets mutagènes sur les cellules germinales :

Éther d'ortho-crésol et de glycidyle : Susceptible d'induire des anomalies génétiques

Cancérogénicité:

Silice cristalline : Susceptible de provoquer le cancer

Toxicité pour le système reproducteur :

Non applicable

Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) :

Non applicable

Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétées) :

Silice cristalline : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (poumons)

Danger par aspiration:

Non applicable

Voies d'entrées potentielles :

Non applicable

Section 12. Données écologiques

Toxicité:

Composant	CAS	Valeur
Ether alkyl (C12-C14) glycidylique	68609-97-2	CL ₅₀ - Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel) 5000 mg/L - 96h
		CE ₅₀ - Grande daphnie 7.2 mg/L - 48h

Persistance et dégradabilité :

Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation :

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol :

Donnée non disponible

Autres effets nocifs :

Donnée non disponible

Section 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination :

Éliminer ce produit en conformité avec les lois fédérales, provinciales et locales applicables. Entreposer les résidus du produit dans des contenants réglementaires. Placer les contenants dans les aires d'entreposage des déchets chimiques dangereux.

Section 14. Informations relatives au transport

Aucune Classification TMD/DOT/IMDG/IATA

Section 15. Informations sur la réglementation

Informations générales sur le produit :

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la fiche de données de sécurité contient tous les renseignements exigés.

Section 16. Autres informations

Date de préparation de la fiche d'origine :

2019-11-08

Version:

1.00

Validé par :

Toxyscan inc.

Avis au lecteur :

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni Toxyscan inc., ni le fournisseur., ni aucune de leurs filiales ne peuvent assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

Références :

- Répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.
- RTECS du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail.
- Fiches signalétiques des composantes du fabricant.
- Règlement sur les produits dangereux (DORS/2015-17).
- Transport des marchandises dangereuses Transports Canada.
- SGH (rev.7) (2017) système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques nations unies